



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BAIE-MAHAULT SCHOOL CHESS CHALLENGE 2026

Dimanche 15 novembre 2026

Salle d'exposition du vélodrome Amédée Détraux, Baie-Mahault

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Échecs Club de Baie-Mahault (ECBM) organise le Baie-Mahault School Chess Challenge, tournoi scolaire individuel destiné à favoriser la pratique des échecs, l'esprit sportif et les échanges entre établissements.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Le tournoi est ouvert aux élèves des écoles primaires et des collèges de Guadeloupe. Chaque participant doit être titulaire d'une licence FFE A ou B en cours de validité. Pour les enfants non licenciés, l'ECBM prend en charge le coût de la licence B. Les inscriptions sont limitées à la capacité d'accueil du tournoi.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les droits d'inscription sont fixés à 10 € par participant et à 1 € pour les élèves des six écoles partenaires. La date limite d'inscription est le vendredi 13 novembre 2026. Toute inscription est soumise à la disponibilité des places.

ARTICLE 4 : SYSTÈME DE COMPÉTITION

Le tournoi se déroule en onze rondes au système suisse. Les appariements sont réalisés sous la responsabilité de l'arbitre, conformément aux règles de la FIDE.

ARTICLE 5 : CADENCE

La cadence est de 10 minutes par joueur avec un incrément de 3 secondes par coup. Les coups ne sont pas notés.

ARTICLE 6 : HOMOLOGATION ET LICENCES

Le tournoi est homologué FIDE en cadence rapide, à raison de 10 minutes par joueur avec un incrément de 3 secondes par coup. La participation est réservée aux joueurs titulaires d'une licence FFE A ou B en cours de validité.

ARTICLE 7 : ARBITRAGE

L'arbitre officiel du tournoi est Philippe MAROT. L'arbitrage sur place sera assuré par Jonathan TABAR.

ARTICLE 8 : DÉROULEMENT ET HORAIRES

L'accueil débute à 8 h et la première ronde à 9 h. Six rondes se déroulent le matin. La pause méridienne commence à 12 h 30 ; les cinq dernières rondes reprennent à 14 h. La remise des récompenses est prévue à 17 h 30. Les horaires précis des rondes sont annoncés par l'organisation. Les participants rejoignent leur échiquier dès l'annonce de leur appariement.

ARTICLE 9 : RETARDS ET PENDULES

Les parties débutent à l'heure officielle annoncée pour chaque ronde. Si les Blancs sont absents, leur pendule est mise en marche. Si les Noirs sont absents, les Blancs jouent leur premier coup, puis déclenchent la pendule des Noirs. Le joueur en retard peut rejoindre la partie avec le temps restant à sa pendule. Si son temps est entièrement écoulé avant son arrivée, la partie est perdue, sous réserve des règles de la FIDE applicables. La mise en marche des pendules est supervisée par l'arbitre.

ARTICLE 10 : ABSENCES ET ABANDONS

Tout joueur souhaitant s'absenter d'une ronde ou abandonner le tournoi doit en informer l'arbitre avant l'établissement des appariements concernés.

ARTICLE 11 : RÈGLES DE JEU

Les parties se déroulent conformément aux règles de la FIDE applicables aux échecs rapides. L'arbitre veille au respect des règles et intervient en cas d'incident.

ARTICLE 12 : CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Une victoire rapporte 1 point, une partie nulle ½ point et une défaite 0 point, sous réserve des résultats particuliers prévus par les règles applicables. En cas d'égalité de points, les critères de départage et leur ordre sont annoncés par l'arbitre avant la première ronde, conformément aux règlements applicables.



ARTICLE 13 : RÉCLAMATIONS ET RÉSULTATS

Toute réclamation doit être signalée immédiatement à l'arbitre. Les résultats de chaque ronde sont affichés ; un court délai est laissé aux joueurs pour signaler une erreur avant l'établissement des appariements suivants. Toute erreur avérée reste susceptible d'être corrigée conformément aux règles fédérales applicables.

ARTICLE 14 : COMPORTEMENT

Les joueurs et accompagnateurs adoptent une attitude respectueuse et sportive. Toute perturbation peut entraîner une intervention de l'arbitre et les sanctions prévues par les règlements fédéraux. L'aide extérieure et l'utilisation d'un dispositif d'assistance pendant une partie sont interdites.

ARTICLE 15 : DROIT À L'IMAGE

Les prises de vues et la diffusion d'images de participants mineurs sont soumises aux autorisations recueillies dans les fiches d'inscription, conformément à la réglementation applicable.

ARTICLE 16 : BAR ET RESTAURATION

Un point de restauration est proposé sur place. Les achats se font directement sur place, sous la responsabilité des participants et accompagnateurs.

ARTICLE 17 : TRANSPORT

Un service de transport en bus est proposé sur inscription préalable. Les modalités d'horaires et de prise en charge sont communiquées aux familles concernées.

ARTICLE 18 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement. Le règlement est publié par l'Échecs Club de Baie-Mahault et peut être consulté par les participants et leurs représentants.

ARTICLE 19 : MODIFICATION

L'organisateur peut adapter le présent règlement si nécessaire pour la bonne tenue du tournoi, en conformité avec les règlements de la FFE et de la FIDE. Toute modification est annoncée aux participants.

ARTICLE 20 : PUBLICATION

Ce règlement intérieur est publiée sur la page du tournoi du site de la Fédération française des échecs (FFE) et sera affiché le jour du tournoi.

ANNEXE : RÉCOMPENSES

1er au classement général : grande coupe ; deux billets de bateau aller-retour Pointe-à-Pitre-Marie-Galante ; une journée de location de voiture à Marie-Galante ; coffret de parfum Equivalenza ; livre du Mémorial ACTe.

2e au classement général : coupe moyenne ; coffret Equivalenza ; livre du Mémorial ACTe ; deux places de cinéma.

3e au classement général : petite coupe ; coffret Equivalenza ; livre du Mémorial ACTe ; deux places de cinéma.

Meilleure féminine : grande médaille ; coffret Equivalenza pour femme ; livre du Mémorial ACTe ; deux places de cinéma.

Deuxième féminine : grande médaille ; coffret Equivalenza ; livre du Mémorial ACTe.

Meilleur petit poussin, poussin, pupille, benjamin et minime : pour chacun, grande médaille ; livre du Mémorial ACTe ; deux places de cinéma.

Meilleur élève de chacune des six écoles partenaires (Bernadette Montella, La Boucan, Morne Zizi, Louis Andrea, Calvaire, Mérosier Narbal) : petite coupe et livre du Mémorial ACTe.

Autres participants : petite médaille de participation, dans la limite des stocks disponibles.

Les récompenses sont cumulables. Un enfant ne reçoit toutefois qu'un seul livre du Mémorial ACTe, même s'il obtient plusieurs distinctions. La dotation annoncée est de 15 livres ; en cas de nombre supérieur de bénéficiaires distincts, les modalités d'attribution devront être communiquées avant la remise des prix.

SIGNATURES

Axel BERNARD
Organisateur : Président ECBM

Jonathan TABAR
Arbitre sur place

Philippe MAROT
Arbitre officiel